

Liste délibérations
Du 30 septembre 2024
Extrait du registre des Délibérations

Département de la Côte d'Or

Date de convocation (mail) :
 24 septembre 2024

Date d'affichage :
 24 septembre 2024

Nombre de Conseillers
 En exercice : 29

Présents : 23
 Absents : 6
 Pouvoirs : 6
 Votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre, à 18h30 le Conseil de la Communauté de Communes "Norge et Tille" s'est réuni dans la salle multiactivités de Clénay sous la présidence de Frédéric IMBERT, 1^{er} vice-président.

Etaient présents :

Valérie THEVENET - Bruno PICONNEAUX - Brigitte CHABEUF-OLIVIER - Rémi BOURGEOT – Patricia GOURMAND - Patrick CERDAN - Philippe MEUNIER - Didier MAINGAULT - Frédéric IMBERT - Martine DEMAURE - Maryline GIRAUDET – Dominique BRUOT - Patrice DEMAISON - Denis MAILLER - Fabien CARD - Jacques MEDEAU – Nadine MUTIN - Ludovic CHATEAU - Michel LE-NOIR - Françoise VAN ROY - Jean-François DELNESTE - Pierre JOBARD - Christine BLANC.

Etaient excusés : Patrick MORELIERE (donne pouvoir à Valérie THEVENET) - Ludovic ROCHETTE (donne pouvoir à Patricia GOUMAND) - Michel CLAUSS (donne pouvoir à Dominique BRUOT) - Claude GUICHET (donne pouvoir à Frédéric IMBERT) - Nadine BAZIN (donne pouvoir à Christine Blanc) - Laurent CLUZEL (donne pouvoir à Pierre Jobard)

Secrétaire de séance :

Didier MAINGAULT

AFFAIRES GENERALES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** le projet d'archivage des dossiers de la Communauté de Communes pour un montant de 10 310.30 € HT
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Soutien à l'archivage des collectivités
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :

| Aide concernée | Sollicitée ou déjà attribuée | Montant de la dépense éligible | Pourcentage | Montant de l'aide |
|-----------------|------------------------------|--------------------------------|-------------|-------------------|
| CD | Sollicitée | 10 310.30 € | 30 % | 3 093.09 € |
| TOTAL DES AIDES | | | 30 % | 3 093.09 € |
| | | | | |
| Autofinancement | | | 70 % | 7 217,21 € |

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du Budget
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **PRECISE** que les travaux portent sur un patrimoine communautaire,
 - **RETIENNENT** le candidat, Club Arc Dijon Bourgogne, pour l'occupation du domaine public du stade de ski nautique
 - **AUTORISE** le Président à signer la convention d'occupation du domaine public

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'opter pour une répartition alternative
- **DECIDE** la répartition suivante du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2024 pour l'ensemble intercommunal Norge et Tille :

| <i>Nom Communes :</i> | <i>Montant prélevé voté :</i> |
|-----------------------|-------------------------------|
| Arc-sur-Tille | 11 166 € |
| Asnières-lès-Dijon | 5 240 € |
| Bellefond | 3 476 € |
| Bretigny | 3 881 € |
| Brognon | 1 610 € |
| Clenay | 3 671 € |
| Couternon | 7 821 € |
| Flacey | 719 € |
| Norges-la-Ville | 4 039 € |
| Orgeux | 1 810 € |
| Remilly-sur-Tille | 3 262 € |
| Ruffey-lès-Echirey | 5 426 € |
| Saint-Julien | 6 505 € |
| Varois-et-Chaignot | 9 295 € |
| | 67 921.00 € |
| CC "Norge et Tille" : | 183 008.00 € |
| TOTAL : | 250 929.00 € |

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'inscrire l'écriture suivante au BP 2024 :

| | Augmentation de crédit | Diminution de crédit |
|---|------------------------|----------------------|
| DF 739223 – fond de péréquation ressources communales et intercommunales - fonction 020 | + 74 000 € | |

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'inscrire l'écriture suivante au BP 2024 :

| | Augmentation de crédit | Diminution de crédit |
|--|------------------------|----------------------|
| DF 73951 – fraction compensatoire TFPB et TH résidence principale - fonction 020 | + 30 000 € | |
| DF 73952 – fraction compensatoire CVAE | + 10 000€ | |

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'inscrire les écritures suivantes au BP 2024 :

| | |
|---|------------|
| DF 6811 – dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | + 107 000€ |
| RI 28188 – dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | + 107 000€ |

- **DECIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :
 - Société TOTAL : Aire d'Autoroute A 31, 21490 Brognon ;
 - Société AUTOGRILL : Aire d'Autoroute A 31, 21490 Brognon ;
 - LES COMPAGNONS d'EMMAÛS, Route de Langres, 21490 Norges-la-Ville ;

- Scierie BOYER, Chemin de Crispin, 21490 Saint-Julien ;
 - Etablissements BERTHIER SODEX 21, RD 28, 21490 Ruffey-lès-Echirey ;
 - Carrefour Contact, zone de la Petite Fin, 21490 Saint-Julien ;
 - Villaverde, 7 route de Bellefond 21380 Asnières-lès-Dijon
- **DECIDE** de valider la mise à jour de la convention de mise à disposition des personnels de Varois et Chaignot pour la gestion de l'accueil des mercredis en période scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2024.
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ECONOMIE - MOBILITE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réfection des voiries du chemin de la Garenne à Saint Julien et d'une portion du chemin des Criquaulins à Couternon suite à l'effondrement de la chaussée et la mise en place d'un regard d'eaux pluviales rue de la Petite Fin à Saint Julien pour un montant total de 63 961.09 € HT,
- **APPROUVE** le projet de réfection de rénovation de la zone d'activité des renardières située à Arc-sur-Tille
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif voiries communales Côte d'Or (campagne 2025) et des amendes de police (campagne 2025)
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **PRECISE** que les travaux portent sur un patrimoine communautaire conformément aux statuts et à l'intérêt communautaire
- **RETIENT** le BAFU en tant que maître d'œuvre pour un taux de rémunération de 3.50%
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **AUTORISE** le Président à acheter la parcelle de 793m², correspondant au besoin du projet, à la commune d'Arc-sur-Tille
- **APPROUVE** le Plan de Mobilité Simplifié Mutualisé de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de la Communauté de Communes Norge et Tille,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Norge et Tille à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.
- **APPROUVE**, le schéma de gouvernance du Projet Alimentaire de Norge et Tille,

ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **DECIDE** de faire des avenants aux contrats à Durée Indéterminée de Anne GILET, Fanny SAUVIN, Brahim RHIATE, Annick Frigiolini, Marion Gauvrit, Norbert Géry et Olivier DURUPT doivent faire l'objet d'avenants.
- **DECIDE** de renouveler le Contrat à Durée Déterminée de M. Alex Da Silva à raison de 2 heures et 30 minutes hebdomadaires (2.50 h)
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024,
- **AUTORISE** le président à procéder à des modifications des durées hebdomadaires suite aux inscriptions reçues après la date du présent Conseil Communautaire et qui feraient évoluer les heures des enseignants artistiques au cours de cette année.

- **AUTORISE** le Président à signer les contrats – avenants et/ou arrêtés correspondants.

Fin de la séance à 19h30

Fait à Bretigny, le 01/10/2024

Le président,
Ludovic ROCHETTE

